



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

Mam Premium Europe

Code LEI : 9695009K4I3UEE2MJU31

29 décembre 2023

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	16

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne

OPC d'OPC

Jusqu'à 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds vise, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, à surperformer l'indice de référence EURO STOXX Small Net Return Index, (Dividendes nets réinvestis – code Bloomberg : SCXT) tout en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice EURO STOXX Small Net Return Index, dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SCXT).

L'indice est composé d'un nombre variable de valeurs des pays de la Zone Euro (environ 100 valeurs), qui figurent dans la composition de l'indice Stoxx Europe 600 (SXXP) lui-même composé de 600 valeurs sélectionnées au sein des pays de la zone euro, la Suisse et la Norvège, l'indice EuroStoxx Small étant composé des valeurs qui ne figurent pas dans les indices Large et Mid Caps.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence nommé ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et

RAPPORT DE GESTION

discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

1) Sélection Extra-Financière – ESG

La stratégie d'investissement d'MAM Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).

- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.

L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.

b) Taux de Sélectivité

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Objectifs de durabilité :

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses significatives et graves. Sont considérées comme controverses significatives celles qui sont évaluées en niveau 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

e) Alignement avec la Taxonomie :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, le Fonds est majoritairement investi dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement). Le Fonds pourra également sélectionner des grandes capitalisations et ce, jusqu'à 50% de l'actif net. La stratégie s'applique sans contrainte à priori d'allocation par zones géographiques ou secteurs d'activités ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire (pays émergents y compris).

Le processus de gestion repose sur une gestion active basée sur le stock picking, lequel se base sur la sélection de sociétés présentant des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- de l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- du niveau de risque de l'investissement,
- de l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à moyen terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP des pays de l'Union Européenne.

Le Fonds peut être exposé, à hauteur de 100% au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne et à hauteur de 10% pour les devises des pays hors Union Européenne. Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion et intervenir sur les risques de taux et actions, le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
Dont Small & Mid Caps	50%	100%

Dont Large Caps	0%	50%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés des actions des pays de l'UE	60%	110%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
Risque de change hors devises de l'UE	0%	10%
Risque de change devises de l'UE	0%	100%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le Fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement) des pays de l'Union Européenne mais peut également sélectionner des actions de grandes capitalisations. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités ou de type de valeurs.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de titres négociables à court terme (anciennement appelés « certificats de dépôt » et « billets de trésorerie ») et à moyen terme (anciennement appelés « BMTN »), d'instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, des ETN, des ECP des pays de l'Union Européenne.

Les titres de taux sont émis par le secteur public ou privé selon les opportunités de marchés, de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE de type fonds d'investissement à vocation générale ou fonds ouverts à des investisseurs professionnels ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds peut investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT.

Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments dérivés

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Le gérant peut intervenir à titre d'exposition et/ou de

couverture et uniquement à titre de couverture pour le change. Il peut intervenir sur des contrats futures et/ou options sur actions, sur taux ou sur indices (actions, taux et/ou change) ainsi que des contrats de change à terme. L'utilisation de produits dérivés n'a pas pour objectif de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

· Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) :

- Réglementés
- Organisés
- Gré à gré

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com).

· Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change

· Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

· Nature des instruments utilisés :

- Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
- Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
- Contrats de change à terme

· Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

· Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux

· Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

· Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

· Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

A aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds et le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des actions sélectionnées par la société de gestion. Ces titres connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le Fonds peut être exposé aux risques suivants :

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs	Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.
Risque de perte en capital	La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.
Risque lié à la gestion discrétionnaire	Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés, et la performance du Fonds dépend de la capacité du gérant à sélectionner un titre et à anticiper des mouvements sur celui-ci. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.
Risque lié aux marchés actions	Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.
Risque de liquidité lié à la détention de moyennes et petites valeurs	Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.
Risque lié aux marchés émergents	L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents, sur lesquels l'OPCVM peut être exposé de manière accessoire, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
Risque de crédit	En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Risque de taux	Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
Risque de change	Le risque de change lié à des devises hors Union Européenne est accessoire (10% max). La fluctuation des devises par rapport à l'euro ou aux devises de l'Union Européenne peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie	Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés	L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque en matière de durabilité	Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5ans minimum.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit (PwC Audit), Représenté par Monsieur Amaury Couplez – 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont progressé de +15.8% en 2023 (pour le Stoxx 600 NR) dans un contexte de résistance de l'économie mondiale face au resserrement des politiques monétaires et à la montée des tensions géopolitiques. Dès le mois de janvier, les indices ont été soutenus par la nette détente des prix du gaz et par la résistance de la consommation des ménages, éléments de nature à permettre à l'Europe d'éviter la récession. A cela s'est ajouté un début de publication des résultats des entreprises de bonne facture. Corollaire du dynamisme de l'économie, l'inflation est restée un point de vigilance, surtout aux Etats-Unis. Les prix à la consommation y ont en effet rebondi au mois de janvier en rythme mensuel, première depuis le mois de septembre (+0,5% en rythme mensuel, contre +0,1% en décembre).

La volatilité a fait son retour à partir du 8 mars à la suite des difficultés de SVB Financials, la maison mère de la banque américaine Silicon Valley Bank (SVB), seizième plus grosse banque américaine spécialisée dans le secteur de la technologie. En Europe, le 15 mars, Saudi National Bank, premier actionnaire de Crédit Suisse a indiqué ne pas lui apporter son soutien provoquant des sorties massives de dépôt, jusqu'à l'annonce de son rachat par UBS le 19 mars. Face au risque de crise bancaire, la Fed a rapidement agi en prêtant 152 milliards de dollars aux banques américaines régionales en moins d'une semaine, mettant ainsi fin à plusieurs trimestres de réduction de la taille de son bilan. Par ailleurs, la Fed n'a augmenté ses taux que de 25 points de base lors de la réunion du 22 mars et Jérôme Powel a précisé que la fin des hausses de taux était proche provoquant un rebond des indices en avril.

En mai, le ralentissement de la dynamique de croissance économique et le maintien des postures restrictives des banques centrales ont cassé la dynamique haussière des marchés. En effet, plusieurs indicateurs économiques ont fait état d'un ralentissement de la croissance. Ainsi, le PIB américain du premier trimestre est ressorti à +1,1% contre +2,6% lors du trimestre précédent. En Europe, le PMI des services est ressorti à 52.4 en juin (après 54 en mai) et la contraction du secteur manufacturier s'est poursuivie (à 43,6, point bas depuis 2020), dû à des nouvelles commandes très faibles. En Chine, la reprise s'est montrée plus poussive qu'escomptée poussant les autorités monétaires à abaisser leurs taux interbancaires. Les banques centrales ont poursuivi leurs politiques restrictives alors que le pic d'inflation semblait avoir été atteint. A noter, le fort rebond du secteur de la technologie qui a bénéficié des très bons résultats de Nvidia soutenu par le succès de ses puces d'intelligence artificielle.

En juin, la nette détente de l'inflation aux États-Unis (+4,0 % en mai après +4,9% en avril) et en zone euro (+5,5% en juin, après +6,1% le mois précédent) et la vigueur de la croissance européenne ont soutenu les indices, tout comme le début de la saison des publications du deuxième trimestre en juillet.

Les marchés actions ont affiché une performance négative au mois d'août, pénalisés par des données macroéconomiques mitigées ainsi que par des craintes de maintien de la posture restrictive des banquiers centraux à l'approche du symposium de Jackson Hole. Les indices PMI composites pour le mois d'août sont, en effet, ressortis en baisse en zone euro (47,0 contre 48,5 attendus et 48,6 le mois précédent) et aux États-Unis (50,4 contre 52,0 prévu et le mois précédent) et l'activité économique chinoise a poursuivi son ralentissement, poussant les autorités locales à annoncer des mesures de soutien ciblées. Cette baisse s'est poursuivie en septembre, La Réserve fédérale américaine ayant maintenu ses taux inchangés en tenant des propos restrictifs face à la résistance de l'inflation et à la bonne tenue du marché de l'emploi. A l'opposé, l'économie européenne a continué d'afficher des signes de faiblesse tout comme l'économie chinoise dont les prévisions de croissance pour 2023 ont été revues en baisse. En octobre, l'attaque terroriste du Hamas contre Israël a ravivé le risque d'embrasement de la situation géopolitique au Moyen-Orient.

En fin d'année, l'anticipation de l'atteinte du pivot des banques centrales a conduit à un rebond des marchés actions européens, mettant fin à trois mois consécutifs de baisse, soutenus par la nette détente des taux longs (-60 points de base pour le 10 ans US et -36 pbs pour le 10 ans allemand). En effet, la publication des chiffres de l'inflation pour le mois de novembre en Europe et aux Etats-Unis a crédibilisé le retour au niveau cible de 2%. De plus, le marché de l'emploi américain a commencé à se dégrader, ce qui devrait également conduire les banques centrales à sortir de leurs politiques monétaires restrictives courant 2024. En décembre, le comité de politique monétaire de la FED a pris acte du ralentissement de l'inflation et d'un début de détente du marché de l'emploi. Ainsi, Jerome Powell a précisé envisager des baisses de taux en 2024, avant même que l'inflation n'atteigne les +2%, provoquant une forte baisse des taux longs (de -

45 points de base pour le 10 ans US à 3,88% et de -42 pb pour le 10 ans allemand à 2,02%) et une rotation vers les actifs et secteurs à duration longue et un net rebond du compartiment des petites et moyennes valeurs.

Dans ce contexte, les secteurs de la technologie, de la distribution et de la construction sont en forte hausse sur l'année. A l'opposé, les secteurs de l'alimentaire et des boissons, suivi des matières premières et des produits de soins sont en retard de performance.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

En début d'année, nous avons privilégié les valeurs cycliques de qualité aux valorisations attractives. Ainsi, nous avons initié une ligne dans la société italienne de poids lourds Iveco et renforcé l'équipementier automobile Faurecia, la société industrielle allemande SAF Holland et le fabricant italien de véhicules deux roues Piaggio. Nous avons également accru l'exposition du fonds au secteur du tourisme au travers de l'hôtelier irlandais Dalata et de la société de location de véhicule Sixt. A l'opposé, nous étions prudents sur les valeurs de croissance aux valorisations élevées dans un contexte où les banques centrales restaient restrictives. Ainsi, nous avons soldé nos positions en Soitec, Reply et Aixtron.

Au cours du deuxième trimestre, nous avons soldé, en amont de publications que nous jugions à risque, nos positions en Remy Cointreau, Bic, et Signify. Nous avons également allégé le secteur des biens de consommation de base qui risque de subir un déstockage de la part des distributeurs au cours du deuxième trimestre en anticipation d'une probable baisse des prix (Essity, Tate & Lyle). À l'opposé, nous avons renforcé le secteur du tourisme qui est soutenu par un net rebond de la demande dans un environnement où les prix demeurent bien supérieurs aux niveaux de l'avant Covid (Accor et l'hôtelier irlandais Dalata). Nous avons poursuivi le renforcement du secteur de la santé avec la société pharmaceutique allemande Dermapharm et l'un des leaders des prothèses auditives GN Store Nord. Nous avons également renforcé nos positions dans plusieurs sociétés qui bénéficient de la transition énergétique, à l'image du spécialiste de la maintenance d'installation électrique Spie et de la société italienne de maintenance des réseaux ferrés Salcef.

Au cours de l'été, nous avons renforcé notre exposition en valeurs en retard de performance en initiant des lignes en De Longhi, Fuchs Petrolub et Klepierre et renforcé le secteur des équipementiers de semi-conducteurs (ASMI et BESI). À l'inverse, nous avons pris nos bénéfices sur Piaggio et GN Store après leur parcours boursier remarquable et clôturé notre position en Inwit et Knorr-Bremse.

Dès la rentrée, nous avons poursuivi le renforcement du secteur immobilier, mouvement que nous avons initié à la fin de l'été car nous anticipions une baisse des taux longs alors que le secteur se traitait sur des niveaux de décote sur actifs nets records. Nous avons commencé par investir sur le segment des foncières de logistique (CTP, Montéa) dont la forte croissance compense l'impact négatif à venir de la hausse du coût de la dette. Nous avons, par la suite, investi sur les foncières de bureaux aux patrimoines « prime » Gecina et Merlin Properties et enfin sur les foncières allemandes résidentielles dès que nous avons observé qu'elles étaient à même de se refinancer auprès de leurs pools bancaires à des taux plus bas que ceux observés sur les marchés obligataires. Nous avons également investi dans des sociétés de croissance dont les valorisations sont désormais raisonnables à l'image de la société italienne de services informatiques Reply et de la société suisse de semiconducteurs Comet.

Enfin, nous avons renforcé le secteur de la consommation au travers de l'italien De' Longhi. À l'opposé, nous avons fortement allégé le secteur financier dans l'anticipation d'un aplatissement de la courbe des taux et d'une baisse des revenus d'intérêt. Nous avons également soldé nos positions sur certaines lignes dont les attentes de résultats pour l'exercice 2024 sont ambitieuses, en particulier dans le secteur de l'automobile (Forvia, ex Faurecia) et des biens d'équipements (Interpump). En décembre, nous avons initié une ligne dans la société italienne leader des véhicules à deux roues Piaggio ainsi que dans la société danoise spécialisée dans les prothèses auditives GN Store Nord. A l'opposé, nous avons notamment pris nos profits sur Montéa et Aalberts et soldé notre ligne JD Sports.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

En 2024, les marchés actions devraient être soutenus par la détente de l'inflation et par la fin effective des politiques monétaires restrictives aux Etats-Unis et en Europe. Néanmoins, l'année débute dans un contexte de faible visibilité quant

à l'environnement économique, politique et géopolitique, Ainsi, les attentes bénéficiaires, qui tablent sur une croissance de +6% pour les entreprises du Stoxx 600 cette année, pourraient être révisées en baisse en début d'année dans l'attente d'un rebond effectif des indicateurs économiques avancés. Plus tard dans l'année, l'approche des élections américaines pourrait également créer de la volatilité. Plus spécifiquement, après 3 années de sous-performance, la fin effective des politiques monétaires restrictives devrait soutenir le compartiment des petites et moyennes valeurs en apaisant les craintes sur les sociétés endettées et en redynamisant le marché des fusions & acquisitions (en baisse de -70% à fin octobre 2023 sur un an).

Pour 2024, le portefeuille est composé d'une part de sociétés exposées à des thématiques conjoncturelles telles que la baisse des taux longs (CTP, Leg Immobilien), la poursuite des opérations de M&A (Nexi, Vivendi) et la résistance de consommation grâce au rebond des salaires réels (Boozt, De Longhi). D'autre part, le portefeuille est investi sur des titres bénéficiant des thématiques structurelles porteuses comme la digitalisation (Jenoptik, Reply), la décarbonisation (Salcef, Spie) et la capacité à maintenir des prix élevés indépendamment de l'environnement économique (Gecina, Technogym).

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM PREMIUM EUROPE	R cap	8.43 %
MAM PREMIUM EUROPE	I cap	9.64 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 13.86% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
AIXTRON SE	DE000A0WMPJ6	8 907 350,82	-7 003 480,55
ALSTOM	FR0010220475	6 892 378,79	-6 648 825,56
FAURECIA	FR0000121147	10 145 076,61	-10 889 805,83
GAZTRANSPORT	FR0011726835	6 558 719,71	-5 778 206,73
GECINA SA	FR0010040865	6 711 372,99	-6 219 036,75
IVECO GROUP NV	NL0015000LU4	10 316 868,16	-10 645 591,49
NEMETSCHEK	DE0006452907	6 308 802,09	-6 266 628,13
REMY COINTREAU	FR0000130395	6 216 211,94	-5 963 503,94
SEB	FR0000121709	7 388 538,86	-6 323 413,73
TRIGANO	FR0005691656	7 516 730,14	-7 236 836,35

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 81 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS
- Gates & Swing Pricing : Intégration de gates & pas de SP

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaert-am.com)

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 48,4 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Eléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Mam Premium Europe - Rapport annuel au 29 décembre 2023

Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. Rémunérations Fixes :

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM PREMIUM EUROPE
Identifiant d'entité juridique : 9695009K4I3UEE2MJU31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52.88 % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2023 : 105,70 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 1.20 accident par 200 000h travaillées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec pour objectif une proportion minimale de 5% d'investissement durable. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Real Estate	2,35%	Espagne
AIXTRON SE	Information Technology	2,09%	Allemagne
DE LONGHI SPA	Consumer Discretionary	2%	Italie
DERMAPHARM HOLDING SE	Healthcare	2%	Allemagne
FUCHS PETROLUB SE	Materials	2%	Allemagne
COVESTRO AG	Materials	2%	Allemagne
HUGO BOSS NOM.	Consumer Discretionary	2%	France
SALCEF SPA	Industrials	1,79%	Italie
GRIFOLS SA SHARES A	Healthcare	2%	Espagne
BOOZT AB	Consumer Discretionary	2%	Suède

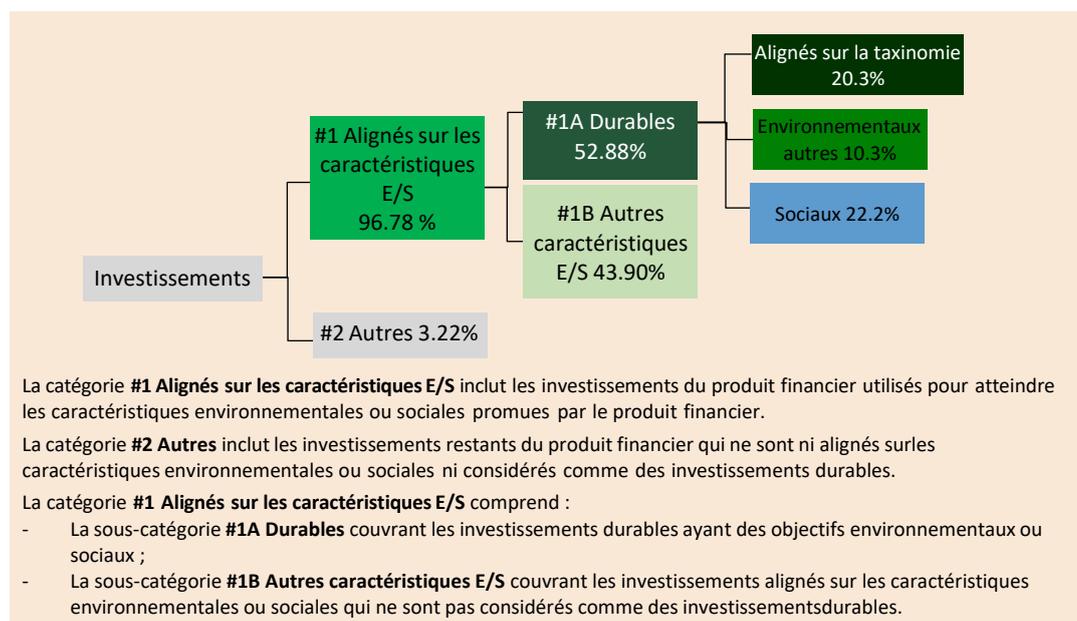


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le fonds était investi à 52.88% dans des investissements durables au 29/12/23.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Consumer Discretionary	19%
Consumer Staples	3%
Financials	10%
Industrials	17%

Information Technology	15%
Real Estate	12%
Utilities	5%
Telecommunication Services	2%
Energy	3%
Materials	8%
Healthcare	6%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

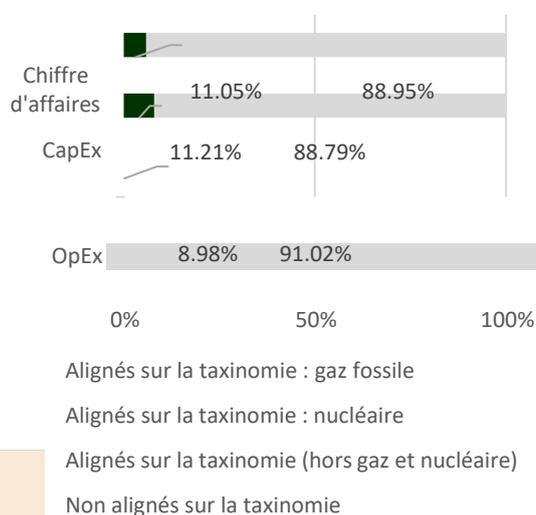
Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

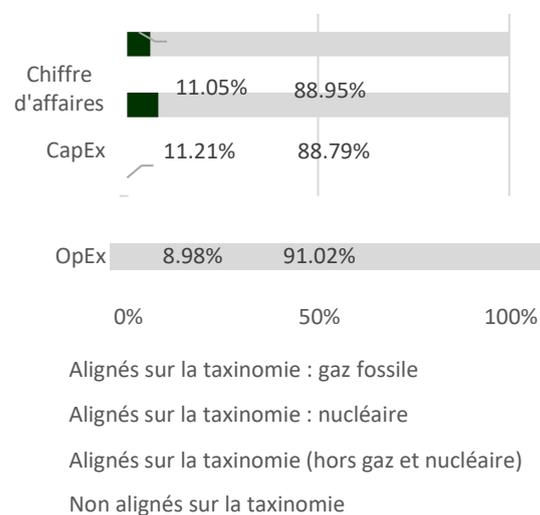
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 95.98% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice

important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 4,53 %; transitoires 0,04 %

Capex : habilitantes 3,43 %; transitoires 0,11 %

Opex : habilitantes 4,67 %; transitoires 0,04 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 4,53 %; transitoires 0,04 %

Capex : habilitantes 3,43 %; transitoires 0,11 %

Opex : habilitantes 4,67 %; transitoires 0,04 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés à la Taxinomie a augmenté cette année, passant de 5% au 31/12/22 à 11.05% au 29/12/23.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 10.3% pour le fonds à fin 2023.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

22.2 % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 42 % du total des investissements durables du FCP.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3,22% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en

place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



MAM PREMIUM EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

MAM PREMIUM EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM PREMIUM EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MAM PREMIUM EUROPE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MAM PREMIUM EUROPE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	115 351 948,52	126 012 695,56
Actions et valeurs assimilées	115 313 113,01	121 598 956,37
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 313 113,01	121 598 956,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	4 301 484,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	4 301 484,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 835,51	112 255,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 835,51	112 255,19
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 900 091,17	2 735 424,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 900 091,17	2 735 424,68
COMPTES FINANCIERS	1 490 048,81	10 636 460,94
Liquidités	1 490 048,81	10 636 460,94
TOTAL DE L'ACTIF	120 742 088,50	139 384 581,18

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	118 653 849,72	153 338 125,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 059 967,47	-16 303 436,24
Résultat de l'exercice (a,b)	441 938,55	-401 874,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	120 155 755,74	136 632 815,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 835,41	112 255,12
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 835,41	112 255,12
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 835,41	112 255,12
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	526 607,07	2 463 779,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	526 607,07	2 463 779,77
COMPTES FINANCIERS	20 890,28	175 731,02
Concours bancaires courants	20 890,28	175 731,02
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	120 742 088,50	139 384 581,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RP EURGBP 0324	4 997 123,30	0,00
RP EURGBP 0323	0,00	3 762 768,76
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	149 090,82	19 303,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 562 076,02	2 596 825,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 711 166,84	2 616 129,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 932,80	62 363,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 932,80	62 363,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 705 234,04	2 553 766,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 006 728,62	2 943 720,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	698 505,42	-389 954,59
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-256 566,87	-11 919,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	441 938,55	-401 874,48

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012830933 - Part MAM PREMIUM EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0010687749 - Part MAM PREMIUM EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,25% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EUROSTOXX SMALL NET RETURN), dividendes nets réinvestis .

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera, à compter du 31 janvier 2022, sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul :

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision/Reprise de Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé,

une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1^{er} février au dernier jour de bourse du mois de janvier de l'année suivante.

L'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (crystallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	136 632 815,27	144 220 897,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	40 197 050,34	45 155 096,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 468 237,31	-29 614 420,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 674 484,79	25 895 129,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 052 895,54	-38 353 669,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	85 171,38	517 646,38
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 050,99	-309 352,02
Frais de transactions	-3 132 963,09	-3 079 225,43
Différences de change	-72 019,57	-981 913,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 799 314,72	-6 653 671,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 067 227,69	2 267 912,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 267 912,97	-8 921 584,50
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-73 419,68	226 252,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	38 835,51	112 255,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-112 255,19	113 997,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	698 505,42	-389 954,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	120 155 755,74	136 632 815,27

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	4 997 123,30	4,16
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 997 123,30	4,16
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 048,81	1,24
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 890,28	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 490 048,81	1,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 890,28	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 605 525,81	4,67	2 160 186,41	1,80	2 177 000,25	1,81	1 718 358,53	1,43
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	130 456,02	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	700,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 523,84	0,07
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	19 470,91	0,02	0,00	0,00	1 419,37	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	4 997 123,30	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 288 993,98
	Souscriptions à recevoir	480 554,16
	Rétrocession de frais de gestion	87,01
	Dépôts de garantie en espèces	118 474,20
	Coupons et dividendes en espèces	11 981,82
TOTAL DES CRÉANCES		3 900 091,17
DETTES		
	Achats à règlement différé	351 673,88
	Rachats à payer	10 799,63
	Frais de gestion fixe	162 707,65
	Frais de gestion variable	1 425,91
TOTAL DES DETTES		526 607,07
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		3 373 484,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 089,7202	23 786 393,54
Parts rachetées durant l'exercice	-2 308,5055	-48 940 627,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 218,7853	-25 154 233,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 268,5795	
Part MAM PREMIUM EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	62 495,4329	16 410 656,80
Parts rachetées durant l'exercice	-68 169,8322	-17 527 610,22
Solde net des souscriptions/rachats	-5 674,3993	-1 116 953,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	256 679,6919	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM PREMIUM EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PREMIUM EUROPE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	689 793,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	-121 627,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,19
Frais de gestion variables acquis	2 520,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	45,71
Parts MAM PREMIUM EUROPE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 568 510,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	-132 746,36
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,19
Frais de gestion variables acquis	364,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	41,30

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	441 938,55	-401 874,48
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	441 938,55	-401 874,48

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	499 437,24	132 321,87
Total	499 437,24	132 321,87

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-57 498,69	-534 196,35
Total	-57 498,69	-534 196,35

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 059 967,47	-16 303 436,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 059 967,47	-16 303 436,24

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	441 659,45	-8 489 143,31
Total	441 659,45	-8 489 143,31

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MAM PREMIUM EUROPE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	618 308,02	-7 814 292,93
Total	618 308,02	-7 814 292,93

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	62 119 387,07	98 437 966,55	144 220 897,69	136 632 815,27	120 155 755,74
Parts MAM PREMIUM EUROPE I en EUR					
Actif net	32 760 528,04	53 862 430,90	73 586 999,71	71 312 948,12	50 863 778,67
Nombre de titres	1 937,3592	2 704,0611	3 082,5566	3 487,3648	2 268,5795
Valeur liquidative unitaire	16 909,88	19 919,08	23 872,06	20 448,94	22 420,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 831,24	2 134,54	3 640,29	-2 434,25	194,68
Capitalisation unitaire sur résultat	125,44	-304,02	59,83	37,94	220,15
Parts MAM PREMIUM EUROPE R en EUR					
Actif net	29 358 859,03	44 575 535,65	70 633 897,98	65 319 867,15	69 291 977,07
Nombre de titres	138 335,8959	179 990,6080	240 693,1894	262 354,0912	256 679,6919
Valeur liquidative unitaire	212,22	247,65	293,46	248,97	269,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	23,08	26,54	45,13	-29,78	2,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,54	-5,79	-2,44	-2,03	-0,22

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	65 000	2 512 900,00	2,09
COVESTRO AG	EUR	45 000	2 370 600,00	1,97
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	57 511	2 435 015,74	2,03
EVOTEC OAI AG	EUR	40 844	869 160,32	0,73
FLATEXDEGIRO AG	EUR	60 000	670 200,00	0,55
FUCHS PETROLUB SE	EUR	60 000	2 418 000,00	2,01
HUGO BOSS NOM.	EUR	35 000	2 361 100,00	1,96
IONOS SE	EUR	70 283	1 227 141,18	1,02
JENOPTIK AG	EUR	60 000	1 706 400,00	1,42
JUNGHEINRICH AG	EUR	31 000	1 029 820,00	0,86
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	12 115	960 961,80	0,80
STROEER SE	EUR	32 930	1 769 987,50	1,48
TOTAL ALLEMAGNE			20 331 286,54	16,92
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	30 219	1 704 351,60	1,42
WIENERBERGER AG	EUR	50 000	1 511 000,00	1,26
TOTAL AUTRICHE			3 215 351,60	2,68
BELGIQUE				
AZELIS GROUP NV	EUR	78 408	1 739 089,44	1,45
D'IETEREN GROUP	EUR	8 000	1 415 200,00	1,17
TOTAL BELGIQUE			3 154 289,44	2,62
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC	DKK	55 000	1 267 828,63	1,06
PANDORA A/S	DKK	7 261	909 171,62	0,75
TOTAL DANEMARK			2 177 000,25	1,81
ESPAGNE				
ACERINOX	EUR	91 000	969 605,00	0,81
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	137 500	2 125 062,50	1,77
INDRA SISTEMAS	EUR	65 120	911 680,00	0,75
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	280 542	2 822 252,52	2,35
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	62 785	1 168 428,85	0,98
TOTAL ESPAGNE			7 997 028,87	6,66
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	102 206	1 216 251,40	1,01
TOTAL FINLANDE			1 216 251,40	1,01
FRANCE				
AMUNDI	EUR	27 123	1 670 776,80	1,39
ARAMIS GROUP SAS	EUR	133 190	579 376,50	0,49
ARKEMA	EUR	10 000	1 030 000,00	0,85
BIOMERIEUX	EUR	9 793	985 175,80	0,82
ELIS	EUR	30 000	566 700,00	0,48
ELIS EX HOLDELIS RTS 16-06-23	EUR	110 000	0,00	0,00
EURAZEO	EUR	25 542	1 835 192,70	1,53
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	11 450	1 372 855,00	1,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GECINA NOMINATIVE	EUR	11 606	1 277 820,60	1,06
IPSOS	EUR	16 244	921 847,00	0,76
KLEPIERRE	EUR	85 000	2 097 800,00	1,75
PIERRE & VACANCES	EUR	979 838	1 520 708,58	1,26
RENAULT SA	EUR	30 000	1 107 150,00	0,92
SEB	EUR	8 159	921 967,00	0,77
SOCIETE BIC	EUR	29 932	1 881 226,20	1,57
SOITEC SA	EUR	8 937	1 446 006,60	1,20
SOPRA STERIA	EUR	3 283	649 377,40	0,54
SPIE SA	EUR	66 808	1 890 666,40	1,57
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	50 000	1 058 000,00	0,88
TRIGANO SA	EUR	8 000	1 186 400,00	0,99
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	10 000	669 200,00	0,56
VALLOUREC	EUR	109 000	1 528 725,00	1,27
VIRBAC SA	EUR	2 219	797 730,50	0,67
VIVENDI	EUR	212 369	2 054 882,44	1,71
WENDEL	EUR	24 000	1 935 600,00	1,61
TOTAL FRANCE			30 985 184,52	25,79
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	500	1 940,00	0,00
GRAFTON GROUP PLC	GBP	85 000	891 128,24	0,75
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	40 000	1 435 200,00	1,19
TOTAL IRLANDE			2 328 268,24	1,94
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	818 000	1 520 662,00	1,27
ACEA	EUR	5 379	74 391,57	0,06
BFF BANK SPA	EUR	103 328	1 066 344,96	0,89
DE LONGHI SPA	EUR	81 516	2 487 868,32	2,07
ERG SPA	EUR	50 000	1 443 000,00	1,20
EUROGROUP LAMINATIONS SPA	EUR	272 972	1 059 677,30	0,88
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	81 836	718 520,08	0,60
HERA SPA	EUR	499 751	1 485 259,97	1,24
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	140 000	1 603 000,00	1,33
INTERCOS SPA	EUR	100 000	1 430 000,00	1,19
NEXI SPA	EUR	192 879	1 428 461,87	1,19
PIAGGIO & C SPA	EUR	707 743	2 107 658,65	1,75
REPLY FRAZION	EUR	12 000	1 434 000,00	1,19
SAES GETTERS	EUR	54 642	1 860 560,10	1,55
SALCEF SPA	EUR	87 393	2 154 237,45	1,79
SESA	EUR	3 000	369 000,00	0,31
TECHNOGYM	EUR	98 713	894 833,35	0,74
TELECOM ITALIA	EUR	2 500 000	757 250,00	0,63
TINEXTA S.P.A.	EUR	42 991	871 857,48	0,73
TOTAL ITALIE			24 766 583,10	20,61
LUXEMBOURG				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	36 205	550 316,00	0,46
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	39 758	1 783 543,88	1,48
TOTAL LUXEMBOURG			2 333 859,88	1,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	13 000	634 920,00	0,53
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 000	939 900,00	0,78
ASR NEDERLAND NV	EUR	23 787	1 015 704,90	0,85
CTP NV W/I	EUR	100 000	1 528 000,00	1,27
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 000	786 500,00	0,66
OCI NV REG	EUR	32 681	857 549,44	0,71
SIGNIFY NV	EUR	49 101	1 488 742,32	1,24
TOTAL PAYS-BAS			7 251 316,66	6,04
ROYAUME-UNI				
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	150 000	963 750,00	0,80
TAYLOR WIMPEY	GBP	750 000	1 269 058,17	1,06
TOTAL ROYAUME-UNI			2 232 808,17	1,86
SUEDE				
BOOZT AB	SEK	174 082	2 122 683,36	1,77
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	174 454	1 274 287,73	1,06
DOMETIC GROUP AB	SEK	65 000	527 919,97	0,43
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	171 660	1 106 445,85	0,92
LINDAB INTERNATIONAL AB	SEK	32 000	574 188,90	0,48
TOTAL SUEDE			5 605 525,81	4,66
SUISSE				
COMET HOLDING	CHF	6 000	1 718 358,53	1,43
TOTAL SUISSE			1 718 358,53	1,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			115 313 113,01	95,97
TOTAL Actions et valeurs assimilées			115 313 113,01	95,97
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
RP EURGBP 0324	GBP	40	38 835,51	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			38 835,51	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			38 835,51	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			38 835,51	0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-33 749,91	-38 835,41	-0,03
TOTAL Appel de marge			-38 835,41	-0,03
Créances			3 900 091,17	3,25
Dettes			-526 607,07	-0,44
Comptes financiers			1 469 158,53	1,22
Actif net			120 155 755,74	100,00

Parts MAM PREMIUM EUROPE R	EUR	256 679,6919	269,95
Parts MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	2 268,5795	22 420,98